



PREFET DE LA VENDEE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et Gestion de l'Eau

ARRETE préfectoral n° 10-DDTM- 977

portant modification de la Commission locale de l'eau du Schéma
d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et de la
Baie de Bourgneuf

*Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,*

- VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-3 à 212-4 et R.212-29 à R.212-31,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU l'arrêté interpréfectoral Vendée/Loire-Atlantique n° 96-DRLP-65 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-709 du 6 octobre 2010 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et de la Baie de Bourgneuf,
- VU la délibération de l'association « eau pour tous en Vendée » en date du 19 novembre 2010,
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

A R R E T E :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-709 en date du 6 octobre 2010 est modifié comme suit :

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

« Représentant de la Coordination rurale de la Vendée :
Michel COUTON »

est remplacée par

« Représentant de l'association « Eau pour tous en Vendée » :
Michel COUTON »

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée et de la Loire-Atlantique et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée et de la Loire-Atlantique, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 07 DEC 2010

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-977 en date du 7 décembre 2010
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf**

Composition de la CLE du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf

61 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :
(31 membres)

Conseil Régional des Pays de la Loire :
Claudine GOICHON

Conseil Général de Loire-Atlantique :
Daniel MORISSON

Conseil Général de la Vendée :
Michel DUPONT

Membres nommés sur proposition de l'association des Maires de Vendée :

Noël FAUCHER	<i>(mairie de Noirmoutier-en-l'île)</i>
Serge GIRARDIN	<i>(adjoint au maire de la Garnache)</i>
Raoul GRONDIN	<i>(mairie de Notre-Dame-de-Monts)</i>
Philippe GUERIN	<i>(mairie de Froidfond)</i>
Claude BARRETEAU	<i>(mairie de Châteauneuf)</i>
Yves VERONNEAU	<i>(mairie de Saint-Urbain)</i>
Marie-France LECULEE	<i>(mairie de la Guérinière)</i>
Pascal MORINEAU	<i>(mairie de Grand'Landes)</i>

Membres nommés sur proposition de l'association des Maires de Loire-Atlantique :

Robert BLANCHARD	<i>(mairie de Bourgneuf)</i>
Pierre-Marie MERCIERE	<i>(mairie de Chauvé)</i>
Marie-Josèphe BOUCARD	<i>(mairie de Fresnay-en-Retz)</i>
Alain GUILLON	<i>(mairie de Saint-Michel-Chef-Chef)</i>
Joseph GUILLOUX	<i>(mairie de Saint-Père-en-Retz)</i>
Thierry DUPOUE	<i>(mairie de la Bernerie-en-Retz)</i>

Communauté de communes de Pornic :
Philippe BOENNEC

Communauté de communes de l'île de Noirmoutier :
Gilles FAUCHER

Communauté de communes Océan-Marais de Monts :
André RICOLLEAU

Communauté de communes de la région de Machecoul :
Alain DE LA GARANDERIE

Communauté de communes du Marais Breton nord :
Robert GUERINEAU

Communauté de communes Marais et Bocage :
Michel DERIEZ

Syndicat mixte d'aménagement des marais de Noirmoutier :
Jacques BOZEC

Syndicat mixte des marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer :
Jean-Luc MENUET

Syndicat d'aménagement hydraulique du sud-Loire :
Christophe BOCQUET

Syndicat mixte de gestion écologique du Marais Breton :
Denis CROCHET

Syndicat mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf :
Jean-Yves GAGNEUX

Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du Marais Breton :
Jean-Yves GABORIT

Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du Pays de Retz Sud-Loire :
Robert HUS

SIVU du pays du Pont d'Yeu :
Rosiane GODEFROY

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

(16 membres)

Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique :
Michel COUDRIAU

Chambre d'agriculture de la Vendée :
Christian FRANCHETEAU

Chambre de commerce et d'industrie de Loire-Atlantique :
Gilles CUSSONNEAU

Fédération des producteurs maraîchers nantais :
Patrick BRIAND

Ligue de protection des oiseaux de la Vendée :
Frédéric SIGNORET

Association « eau pour tous en Vendée » :
Michel COUTON

Association « vivre l'île 12/12 » :
Michel CHEVET

Association « hirondelle » :
Frédéric LE PELTIER

Section régionale conchylicole :
Jacques SOURBIER

Comité local des pêches maritimes de Noirmoutier :
Didier FONSECA

Union fédérale des consommateurs de Vendée :
Robert DUPONT

Fédération de Loire Atlantique de pêche et de protection du milieu aquatique :
Roland BENOIT

Association syndicale des marais de Saint Jean de Monts :
Bernard BAUD

Union des syndicats des marais du sud-Loire :
Jean-Claude DUGAST

Coopérative des producteurs de sel de l'ouest, section de l'île de Noirmoutier :
Jean-Noël PITAUD

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :
Jean-Marc MARTINEAU

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :
(14 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne,
- le Préfet de la Vendée,
- le Préfet de la Loire-Atlantique,
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- le Directeur de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, centre de Nantes,
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de la Loire,
- le Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays de la Loire,
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,
- le Directeur-adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée,
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée,
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,

ou leur représentant
